

**TRAITEMENT DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ D'ULVERTON
ANNÉE 2023**

En 2023, la rémunération annuelle de base de la mairesse était de 9 433,20 \$ et celle de chacun des conseillers de 3 144,40 \$

La mairesse a également été rémunérée par la MRC au montant de 3 785,00 \$ pour sa participation aux réunions du conseil des maires et à divers comités.

Chacun des membres du Conseil de la Municipalité d'Ulverton a droit à une allocation de dépenses, égale à la moitié de sa rémunération, et ce, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.